

Commune  
De  
**TORCE EN VALLEE**

Délibérations  
Du Conseil Municipal



Date de convocation  
2 février 2024  
Date d'affichage

L'an deux mil vingt-quatre,  
Le six février, à vingt heures précises,

6 février 2024

Le Conseil municipal légalement convoqué le deux février deux mil vingt-quatre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice	15
Présents	10
Votants	13

**Étaient présents** : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Aurélie HOUDAYER, C, Joël DAVID, Yves GICQUEL, Denis DEBELLE; Annick CUISINIER. Emilie LOPES; Maryse BESNIER.

**Absents** : Pascaline LEGENDRE; Olivier LE CORF;

**Absents et excusés :**

Michel CHADUTEAU donne pouvoir à Jean-Michel ROYER pour voter en ses lieu et place.  
Aurélia BUTET donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place  
Vincent GUILLERME donne pouvoir à Yves GICQUEL pour voter en ses lieu et place.

Le président a dénombré 10 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

## **ADHESION AU SERVICE ESPACE CONSEIL EN ENERGIE CLIMAT DU PAYS DU MANS 2024 - 07**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan climat air Energie Territorial qui a pour objectif de tendre vers la neutralité carbone.

Au cours de la cérémonie des vœux en date du 24 janvier 2023, le Président du syndicat mixte du Pays du Mans a annoncé sa volonté de voir créer à l'échelle du Pays, un service de type Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC).

A ce titre, une consultation en date du 1er juin 2023 a été réalisée auprès de l'ensemble des Maires et Présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Pays du Mans, suivie d'un séminaire le 18 octobre 2023 à La Chapelle-Saint-Aubin afin que chacun puisse mesurer l'intérêt de la création d'un tel espace pour sa collectivité ou son EPCI.

Par délibérations n° 20230705\_1A et 20231018\_1 des comités syndicaux du Pays du Mans en date des 5 juillet 2023 et 18 octobre 2023, les emplois nécessaires à la création de l'Espace Conseil Energie Climat ont été créés pour anticiper d'éventuels difficultés de recrutement.

Par délibération n° 20231218\_5 du 18 décembre 2023, le comité syndical du Pays du Mans a décidé de créer ledit espace à l'échelle du territoire du Pays du Mans à compter du 1er janvier 2024 avec une mise en service au plus tard au 1er juillet 2024 ainsi que son budget lequel prendra la forme d'un budget annexe en rappelant les missions dédiées :

**Pour les collectivités : aider à agir sur le patrimoine des collectivités**

Économiser l'énergie, favoriser les nouveaux modes de construction et passer aux énergies renouvelables,

Aider à la recherche de financements,

Sensibiliser et former aux usages,

Échanger, partager et former.

Pour le grand public : accompagner les particuliers et le petit tertiaire privé  
Favoriser les nouveaux modes de construction et d'habitat,  
Économiser l'énergie et passer aux énergies renouvelables,  
Échanger, partager et former.

sous réserve des conditions suivantes :

Adhésion par délibération à l'Espace Conseil Energie Climat (EC<sup>2</sup>) via le versement d'une cotisation de 1.40 €/habitant/an pour les communes et 0.20 €/habitant/an pour les EPCI et la signature d'une convention dont un projet est annexé à la présente délibération. Il est précisé que le conventionnement avec Le Mans Métropole et ses communes membres fera l'objet d'une convention spécifique en raison des services déjà existant au sein de son organisation interne,  
Durée de l'adhésion fixée à 4 ans (échéance 2027/2028),  
Nouvelles adhésions possibles uniquement à compter de 2026 (après échéances électorales),  
Maintien de la cotisation PTRE (0.50 €/habitant) laquelle basculera du budget principal du Pays vers son budget annexe EC<sup>2</sup> en 2024.

Cet exposé entendu, Monsieur le Maire propose que l'assemblée présente, décide de l'adhésion de la commune de Torcé-en-Vallée, à l'Espace Conseil Energie Climat du Pays du Mans à compter du 1er janvier 2024 ;

☞ Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée à l'unanimité

- **DECIDE** de ne pas adhérer à l'Espace Conseil Energie Climat du Pays du Mans à compter du 1er janvier 2024 ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de bien vouloir en informer le Pays du Mans,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROYER

